

**COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 25 octobre 2002 (6<sup>e</sup> séance)**  
**Maison du Citoyen, salle des Comités (2<sup>e</sup> étage), 25, rue Laurier**  
**13 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 13h10 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente  
André Levac, conseiller, district no.1  
Denise Laferrière, conseillère, district no.8  
Nicole Desroches, CREDDO  
Guylène Thériault, DSPO  
Roger Mongeon, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement  
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé, moyennant l'ajout des items « Fleurir le Québec », « utilisation de toilettes à faible débit » et « alternatives à la pelouse ».

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 août 2002**

Guylène Thériault demande une modification du résumé de sa présentation au procès-verbal et fournit au secrétaire un texte à cet effet.

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 août 2002 est adopté, moyennant la reprise à l'item 07 de cette séance.

**4. Demande de révision du procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2002**

Sur recommandation de Larry Gangur, la Commission demande que certaines corrections cléricales soient apportées au procès-verbal du 11 juin 2002, en plus d'ajouter plus de détails, à l'item 9, sur les alternatives techniques à la collecte sélective qui seront autorisées au devis, soit la collecte sélective habituelle, la collecte sélective en alternance et la collecte sélective aux deux semaines.

**5. Date de la prochaine assemblée**

La 7<sup>e</sup> séance est prévue pour le 8 novembre 2002 à 13h, à la Salle des Comités. La 8<sup>e</sup> séance est prévue pour le 6 décembre 2002, à 13h, à la Salle des Comités. Le secrétaire confirme la disponibilité des salles dès que possible.

**6. Résultats de la campagne 2002 de contrôle biologique des moustiques et discussion sur la possibilité d'inclure la détection du VNO dans les moustiques de Gatineau lors de la campagne de 2003**

*Personnes invitées :* Roger Savignac et Martin Lord (GDG environnement)

*Discussion :* Roger Savignac explique à la Commission en quoi consiste une campagne estivale de traitement de contrôle biologique des moustiques. Les particularités de la saison 2002 : 1) le mois de juin terriblement pluvieux qui a nécessité un triple traitement aérien du secteur de la baie McLaurin 2) certains terrains agricoles où l'accès fut refusé, ce qui a permis une certaine nuisance résiduelle dans le Nord de la zone de protection 3) une zone productrice non recensée depuis 1996 qui a générée une forte nuisance durant une semaine dans l'est de la zone. Frédéric Tremblay explique les graphiques de performance – les chiffres font référence à un nombre de moustiques piégés en 5 minutes par un technicien au filet. Ce chiffre est comparé à un endroit témoin à Masson-Angers où le même test est pris en même temps. Indépendamment de la réduction de nuisance, un chiffre de 4 ou 5 dans un secteur représente des plaintes.

Martin Lord, résume l'évolution du Virus du Nil occidental depuis 1999 et spécifie le délai imparti entre la collecte d'un oiseau mort et le diagnostic positif du VNO. La corneille de la région de Cayamant avait été recueillie le 12 juin et l'annonce fut faite vers le 15 juillet. Avec un tel délai, il est impossible d'initier à temps un suivi préventif de moustiques infectés. Il serait possible de placer des stations

témoins et de faire des tests régulièrement sur les moustiques capturés. Un tel réseau pour l'ensemble de la nouvelle ville pourrait coûter 25 000 \$. Une fois un moustique testé positif, le dossier serait alors transféré à la DSPO (l'intervention relève de la santé publique et non de la Ville).

*Recommandation :* La Commission est intéressée mais signale à GDG que le climat financier actuel est austère. Une proposition formelle de GDG doit être déposée à temps pour une étude lors de la réunion du 8 novembre prochain, avec un scénario pour toute la ville et un pour la seule zone de protection.

#### **7. suivi – utilisation du CRT pour les RDD de Chelsea**

*Information :* Jacques Nadeau informe la Commission du suivi de ce dossier. La municipalité de Chelsea pourra utiliser le CRT pour que ses citoyens acheminent leur RDD en 2003, moyennant la facturation prévue au règlement de la CUO en vigueur.

Il rappelle que samedi prochain (le 26 octobre) est le dernier jour de réception des RDD au CRT en 2002. La Commission aimerait que ce service soit mieux annoncé pour 2003.

#### **8. résultats du sondage visant le projet pilote de collecte sélective en alternance et celui de collecte sélective aux 2 semaines**

*Information :* Frédéric Tremblay résume les résultats des 9 questions (45 cases de réponses étaient disponibles au citoyen, dont 4 à développement). Et spécifie que, tant pour Aylmer que pour Gatineau, les réponses sont représentatives. Seules quelques rues sont sous représentées et ce de façon non significatives.

En gros, 33% des participants d'Aylmer et 38% de Gatineau ont répondu. Pour le renouvellement du contrat de collecte sélective, 77% des répondants d'Aylmer et 65% de Gatineau seraient disposés à ce que le nouveau contrat reprenne la méthode de leur projet pilote. Les commentaires qui ressortent beaucoup : 1) grossir la capacité d'entreposage des fibres (bac plus gros, 2 bacs, bacs avec couvercle, etc.) 2) diffuser l'horaire au moins une fois l'an 3) SVP recycler le styromousse

#### **9. bilan du traitement sans pesticide par BioTerra de deux pelouses municipales**

*Discussion :* Frédéric Tremblay résume le déroulement du projet d'entretien sans pesticide du Centre communautaire Moussette et de la maison de la Culture. Les travaux, qui avaient débuté bon train au Centre Moussette, ont été complètement contrecarré par la canicule de juillet-août. Les micro-organismes qui oeuvrent dans la terre ont besoin d'eau et la Ville n'irrigue pas ses pelouses en cas de sécheresse (au contraire, l'arrosage est restreint pour économiser l'eau potable). Cette conclusion est appuyée par Roger Mongeon qui confirme avoir obtenu de similaires résultats dans la région de Montréal. Les résultats sont donc mitigés (et rien n'a été fait de l'été à la maison de la culture). Le module recommande toutefois de poursuivre l'expérience en 2003 sur les mêmes terrains, y compris les terrains sportifs prévus pour 2003 (Ernest-Gaboury).

*Recommandation :* La Commission entérine la position du module et recommande le suite du projet pilote en 2003.

#### **10. entrée en vigueur de la loi 72 et projet de règlement sur les sols contaminés**

*Discussion :* Frédéric Tremblay résume les grands points de la loi 72 (2002, c.11) dont les dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2003 ainsi que le libellé du projets de règlement sur les sols contaminés, qui décrète une norme provinciale de contamination des sols et prescrit le suivi hydrogéologique pour certains usages industriels à risque. Sur le plan technique, il n'y a pas vraiment à redire sur le libellé du règlement (on ne peut commenter la loi maintenant qu'elle est décrétée) mais la Commission s'inquiète des retombées de tout ce système légal, tel l'ouvrage additionnel qu'implique la tenue du registre municipal, l'impact éventuel sur le rôle d'évaluation de la divulgation de la contamination au bureau de la publicité des droits et la possibilité que, en tant que gardien, la Ville soit interpellée par le MENV pour plusieurs sites contaminés (peut-être même les terrains laissés à l'abandon en défaut de taxes). La stratégie provinciale envers les récalcitrants ne diffère pas de la municipale, en ce sens que si le gardien du contaminant n'a pas les moyens de nettoyer, le gouvernement exécute l'ordonnance à ses frais et le terrain finira à l'abandon avec une hypothèque légale.

*Recommandation :* La Commission recommande que le conseil, profitant de la période consultation de ce projet de règlement, dépose un rapport qui traduit l'inquiétude municipale devant la stratégie réglementaire qui débute en mars 2003. Il faut que de

l'argent soit toujours disponible pour les gardiens ou les promoteurs de terrains contaminés et, en ce sens, un programme tel que REVI-SOL devrait être reconduit pour au moins 10 ans, si possible avec une participation gouvernementale supérieure à 50 %. Le secteur environnement est chargé de la production du rapport. Le conseil devrait aussi demander l'aide de l'UMQ et de la FCM dans ce dossier.

#### **11. projet de règlement sur les halocarbures**

*Discussion :* Frédéric Tremblay résume les dispositions de ce règlement qui traduit les engagements du Protocole de Montréal face aux gaz amoindrissant la couche d'ozone. Comme la ville n'a pas juridiction en matière de qualité de l'air, le règlement n'est que de peu d'intérêt, sauf l'article 14 qui rend les villes solidairement responsables de s'assurer que tout produit contenant des halocarbures (climatiseurs, réfrigérateurs, etc.) en ait été vidé avant qu'il soit disposé. Ceci invalidera rapidement toutes les collectes de déchets volumineux en cours (l'article n'a aucun délai de transition). Suite à un débat sur la faisabilité du règlement et sur le poids réglementaire que Québec ajoute sans cesse, la Commission s'accorde de se concentrer sur ce seul article qui est le souci municipal premier.

*Recommandation :* La Commission recommande qu'un rapport municipal soit produit demandant que l'article 14 honore les contrats de collecte actuellement en vigueur. Le module Travaux Publics & environnement doit tenir compte, dans le plan de gestion des matières résiduelles, de ces nouvelles obligations et de suivre l'évolution de la nouvelle industrie de récupération des halocarbures. Pour le moment, la Commission ne recommande pas la formation d'un technicien municipal à cette fin. Le secteur environnement produit ce rapport.

#### **12. Fleurir le Québec**

*(item reporté à la prochaine réunion)*

#### **13. Alternatives à la pelouse**

*Discussion :* Nicole Desroches mentionne à la Commission que des réunions de travail ont débuté, sous la coordination de Larry Simpson, afin d'étudier des possibilités de cultures alternatives à la pelouse. La société d'horticulture est représentée ainsi que les services municipaux d'entretien de parc et de d'aménagement paysager. Roger Mongeon demande à être invité à ces travaux.

*Recommandation :* La Commission attend les recommandations qui lui seront déposées par ce sous-comité ad hoc. Elle demande qu'en plus des membres qui ont initialement participé, Roger Mongon soit convoqué aux réunions de travail du sous-comité.

#### **14. Toilettes à faible débit**

*Discussion :* Madame la présidente demande qu'un règlement soit préparé en vue de rendre obligatoire l'utilisation de toilettes à faible débit. Frédéric Tremblay confirme qu'une telle réglementation existe en Ontario mais rappelle que la construction est un domaine réglementaire d'Urbanisme et qu'il faudrait tout de même aussi obtenir l'aval du CCU. Madame la présidente entend bien y porter de dossier.

*Recommandation :* La Commission recommande au CCU de rendre obligatoire l'utilisation de toilettes à faible débit dans la construction domiciliaire dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme.

#### **Varia**

- ☞ Madame la présidente demande un suivi plus rapide de certaines décisions. La recommandation sur les pesticides, entre autres.
- ☞ Nicole Desroches rappelle que certains montants et événements en promotion du développement durable sont à prévoir pour 2003. Le module confirme que tous les événements prévus au calendrier (DÉFI transport, printemps de l'environnement, etc.) sont planifiés et proposés au budget 2003.
- ☞ Madame la présidente et Monsieur Levac demandent des copies à jour des rapports environnementaux sur la gestion des sols contaminés à l'édifice Connors.



**Levée de la séance à 16h05**

**Procès-verbal ratifié le 22 novembre 2002**

\_\_\_\_\_  
Thérèse Cyr, présidente

\_\_\_\_\_  
Frédéric Tremblay, secrétaire